

26 juin 2014 / June 26th, 2014

Bulletin de l'AQTr # 21 -2014 : Message de la SAAQ - Prise de rendez-vous par les écoles de conduite pour les examens de la Société

La Société de l'assurance automobile du Québec a constaté que certaines écoles de conduite continuaient, malgré les bulletins émis les 1er août 2012 et 10 décembre 2013, de prendre des rendez-vous pour les examens de leur clientèle en utilisant des numéros de permis de conduire sans autorisation. Cette pratique est illégale et la Société souhaite que cette situation soit corrigée.

Pour cela, la Société tient à aviser les écoles qu'elle ne remboursera plus les clients qui auront des frais chargés à leur dossier parce qu'une école de conduite a pris un rendez-vous à leur insu. Elle réfèrera ces clients à leur école de conduite pour que cette dernière rembourse les frais. De plus, elle recommandera aux clients de porter plainte auprès du corps policier de leur région pour usurpation d'identité.

Nous comptons sur la collaboration de tous pour que cette pratique disparaisse.

MESSAGE FROM THE SAAQ: Driving schools making appointments for SAAQ exams

The Société de l'assurance automobile du Québec has noted that certain driving schools are still making appointments for their students' exams by using unauthorized driver's licence numbers, despite the newsletters issued on August 1, 2012 and December 10, 2013. This constitutes illegal practice and the SAAQ would like this situation to be rectified.

Therefore, the SAAQ would like to inform all schools that they will no longer be reimbursing customers who have been charged fees because the driving school has unknowingly made an appointment this way. They will now be referring these customers back to their driving schools for the fees to be reimbursed by the school. Furthermore, they will be recommending that each customer file a complaint with local police for identity theft.

We are counting on everyone's cooperation so that this situation may be resolved.